

57 - Opération «J'agis pour ma planète» - Subvention à une école

Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : L'éducation au développement durable fait partie intégrante des programmes scolaires. Elle ne constitue pas une nouvelle discipline mais un champ par lequel toutes les matières sont concernées.

En septembre 2010 une opération «J'agis pour ma planète» a été lancée. Cette dernière vise à encourager les écoles à concevoir et réaliser une action pédagogique qui répond aux enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement et du mieux vivre ensemble. Une aide financière forfaitaire est apportée aux établissements scolaires engagés dans la démarche dans la limite d'un plafond de 1 500 € par école.

Un comité de sélection constitué d'élus, des services en charge des thématiques du développement durable, de l'eau, des espaces verts, de l'énergie et de la communication, de l'Inspection Académique, de la DREAL et de l'ADEME s'est réuni le 29 novembre 2011.

Sur l'année scolaire 2010-2011, quatre écoles du Réseau ECLAIR Planoise (Bourgogne, Champagne, Dürer et Ile de France) ont perçu une aide de 1 500 € dans le cadre d'un projet relatif au thème de l'énergie. Ils ont fabriqué des fours solaires. Cette année, ces 7 classes de CM2 avec 157 élèves se sont fédérées autour de la réalisation de chauffe-eau solaires. Un jury permettra de sélectionner le meilleur chauffe-eau solaire testé en fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal de leur accorder une aide de 150 € pour la réalisation de ce projet. L'aide sera versée à l'école Dürer désignée pilote de l'opération.

En cas d'accord, la somme de 150 € sera prélevée au chapitre 65.830/6574 CS 10003.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de cette subvention de 150 € à l'école Dürer au titre de l'opération «J'agis pour ma planète».

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.